Foire aux questions (FAQ)

Candidats au Prix de l'innovation et de la recherche du Var 2027

1. Qu'est-ce que le Prix de l'innovation et de la recherche du Var ?

Il s'agit d'une distinction annuelle, mise en place par le Conseil départemental du Var, qui valorise les projets innovants du territoire Varois.

2. Qui peut être primé ?

Les étudiants (2026-2027), associations, chercheurs, enseignants-chercheurs, doctorants, vacataires et contractuels dans un laboratoire de recherche et les laboratoires de recherche privés et publics, acteurs de l'économie sociale et solidaire, collectivités locales.
Les candidatures n'entrant pas dans ce champ restent bienvenues. Sans être éligibles à l'attribution financière de 10 000 euros, elles pourront toutefois faire l'objet d'une valorisation lors d'un temps dédié au cours de la cérémonie de remise des prix.

Un justificatif vous sera demandé dans le questionnaire de candidature à compléter.

Les projets doivent être réalisés ou en cours de développement, avec un potentiel d'impact concret.

3. Comment déposer sa candidature ?

¬ Remplir le formulaire Forms officiel disponible sur **var.fr**

¬ Joindre les documents demandés (logo, vidéos, …)

¬ Envoyer le tout entre l'ouverture des candidatures le 30 octobre 2026 et la date limite du 15 février 2027.

4. Quels sont les critères d'évaluation ?

¬ L'originalité et la créativité du projet

¬ L'impact et la pertinence locale

¬ La qualité de la recherche

¬ Le caractère transposable

¬ Le réalisme du planning, de la viabilité du projet et des objectifs proposés

5. Y a-t-il des frais d'inscription ?

Non, la participation est totalement gratuite.

6. Quelles sont les dates clés ?

Ouverture des candidatures : **Vendredi 30 octobre 2026**
Clôture des candidatures : **Lundi 15 février 2027 (23h59 dernier délai)**
Annonce des finalistes / cérémonie de remise des prix: **Printemps 2027**

7. Que gagnent les lauréats ?

6 prix sont désormais décernés :

¬ Grand prix de l'innovation technologique,

¬ Grand prix de l'innovation environnementale,

¬ Grand prix de l'innovation sociale,

¬ Prix thématique 2027 – "Génération Var - Terre de réussite pour les jeunes",

¬ Prix des collectivités varoises,

¬ Coup de cœur du jury.

Une dotation financière de 10 000 € est attribuée aux lauréats (hors collectivités), ainsi qu'une valorisation des projets.

8. Puis-je candidater si mon projet est encore en phase de prototype ?

Oui, à condition que le potentiel d'application et d'impact soit clairement démontré.

9. Une vidéo est-elle demandée dans le dossier de candidature ?

Il est vivement conseillé de joindre une courte présentation vidéo au format MP4 (1 à 2 minutes maximum). Attention : toute vidéo d'une durée supérieure à 2 minutes sera refusée. Elle sert à présenter :
¬ concept,
¬ objectif,
¬ cible,
¬ localisation,
¬ équipe,
¬ …

La vidéo peut être tournée avec des moyens simples (smartphone) et envoyée au format MP4 ou via un lien de visionnage (YouTube, Vimeo, etc.) accessible et téléchargeable. Elle sert à illustrer le dossier et à mieux comprendre la personnalité et la vision du porteur de projet. Celle-ci pourrait potentiellement être diffusée lors de la cérémonie de remise des prix.

10. Puis-je candidater à plusieurs catégories ?

Oui, à condition de remplir un dossier distinct pour chaque catégorie et que chaque projet réponde aux critères correspondants.

11. Puis-je soumettre un projet déjà primé ailleurs ?

Oui, mais il faut préciser dans le dossier les distinctions déjà obtenues et en quoi votre candidature reste pertinente pour ce prix.

12. Puis-je soumettre un projet déjà primé au dernières éditions ?

Non, en revanche tous autres projets sont les bienvenus.

13. Que se passe-t-il si je ne peux pas être présent à la cérémonie ?

Votre candidature reste valide. Il est conseillé d'avoir un représentant. Si vous êtes lauréat, ce dernier pourra recevoir le prix en votre nom. Si vous n'êtes pas représenté, le prix vous sera envoyé.

14. Comment le jury est-il composé ?

Il réunit des experts du monde académique, politique, économique, institutionnel et/ou associatif, choisis pour leur compétence et leur impartialité.

Le jury sera composé de :

¬ **4** conseillers départementaux, dont le Président du Conseil départemental ou son représentant,

¬ **2** représentants universitaires,

¬ **2** membres de l'administration départementale,

¬ **3** personnalités varoises qualifiées dans les domaines (technologique, environnementale, sociale), désignées par le Président du Conseil départemental.

Le Président du Conseil départemental ou son représentant préside de droit le jury.

15. Quelles pièces justificatives dois-je fournir ?

Le dossier de candidature complet doit obligatoirement inclure : le questionnaire de candidature complété, un logo, une photo illustrant le projet et les documents justificatifs et pièces annexes selon votre situation.

Voici quelques exemples de pièces justificatives à fournir selon votre statut :

Étudiants

¬ Copie de la carte d'étudiant en cours de validité ou certificat de scolarité de l'année en cours

¬ Attestation de participation ou de rattachement à un projet universitaire lié à la candidature

Associations

¬ Copie de la déclaration en préfecture

¬ Statuts signés

¬ Récépissé officiel de déclaration

¬ Publication au Journal Officiel (si disponible)

Entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS)

¬ Agrément de l'État ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale) en cours de validité

Laboratoires / Universités / Organismes publics

¬ Attestation officielle de rattachement signée par l'institution

¬ Document de présentation institutionnelle (ou fiche établissement)

Les documents doivent être récents et lisibles. Ces documents permettront de faciliter la remise de la dotation en cas de victoire aux prix concernés.

16. Qui sont les précédents lauréats ?

Édition 2026

¬ **Grand prix de l'innovation environnementale :**
STOP CRABE 83 par Guillaume Marchessaux, Institut de recherche pour le développement (IRD)

¬ **Grand prix de l'innovation sociale :**
SEAT UP par l'association TANDEM

¬ **Grand prix de l'innovation technologique :**
Chauffage solaire aérothermique SUNAERO par SOLAR BROTHER

¬ **Prix thématique Valoriser notre terroir :**
Pépinière d'acclimatation au service d'une gestion plus durable de l'eau par Association du Domaine du Rayol

¬ **Prix des collectivités varoises :**
ex aequo La Farlède se regénère (commune de La Farlède) ; Le verger des gorges d'Ollioules (commune d'Ollioules) ; L'étude polygone en renfort du risque incendie (Communauté de communes du Pays de Fayence)

¬ **Le coup de cœur du jury :**
Cursus drone nautique par l'association L'école des robots

Édition 2025

¬ **Grand prix de l'innovation environnementale :** Projet super serre de Var 2049

¬ **Grand prix de l'innovation sociale :** Tiers-lieux par l'association Thiercelieux

¬ **Grand prix de l'innovation technologique :** Projet Blue Vital par des étudiantes de l'ISEN Méditérranée (Gauthier Eva, Charpentier Lucile, Derollez Cassandra)

¬ **Prix thématique égalité femme-homme :** pour la sensibilisation aux métiers du numériques au sein de l'open Lab pour l'innovation, l'association Génération 8.3

¬ **Le coup de cœur du jury :** L'économe

17. Qui contacter pour plus d'informations ?

E-mail : ***prixdelinnovation@var.fr***